

Zone à faibles émissions métropolitaine

Mise en place d'une zone de circulation restreinte à l'échelle métropolitaine : l'air pur, un même prix pour tout le monde.



Lutter contre la pollution, oui, mais sans léser les populations les plus fragiles. Telle est l'exigence de la Ville de Gentilly, qui montre un enthousiasme certain quant à la « Zone à faible émission ». Il s'agit de restreindre la circulation aux véhicules les plus polluants à l'intérieur du périmètre de l'A86, et ce, à partir du 1er juillet 2019.

Gentilly a mis une condition à sa participation à ce plan : la prise en compte des habitants à faibles ressources. La ville demande l'augmentation des aides au remplacement du véhicule et le développement des alternatives à la voiture, en priorité un meilleur fonctionnement du RER B, le prolongement des lignes de métro 14 sud et 15 et la gratuité des transports pour les familles les plus modestes. Sans quoi elle repoussera sa participation à la « Zone à faible émission » à 2021.

Plus d'infos :

[Consultez le site dédié à la Zone à faible émissions métropolitaine](#)

[Accéder au site de la Métropole du Grand Paris](#)

Environnement

19 rue du Val-de-Marne
94250 Gentilly
France

[01 47 40 58 26](tel:0147405826)
environnement@ville-gentilly.fr

Publié le 01 juillet 2019